

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 13 juillet 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT représentée par Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Patrick BORÉ - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Georges CRISTIANI - Eric DIARD - Richard MALLIÉ.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CSGE 006-2254/17/BM

**■ Approbation d'une convention de partenariat avec l'office de la mer pour l'organisation de la grande parade maritime Marseille Provence 2017
MET 17/4072/BM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'Office de la Mer Marseille Provence a pour objet de faire connaître, de préserver et valoriser la mer et les rivages de la Métropole Aix-Marseille-Provence et d'en favoriser leur utilisation notamment par l'organisation de grandes manifestations de promotion en faveur des activités liées à la mer, qu'elles soient sportives, culturelles, environnementales, éducatives, scientifiques, ludiques, sociales, économiques ou touristiques.

En outre, l'Office peut apporter son soutien à toutes les manifestations et coordonner toutes les initiatives qui ont une finalité similaire, en favorisant le bénévolat.

Dans le cadre de ses compétences de gestion et de valorisation des ports et des activités de plaisance, la Métropole Aix-Marseille-Provence a souhaité soutenir l'Office de la Mer Marseille Provence pour l'organisation d'un événement tourné vers la mer associant les habitants et les forces vives du nautisme métropolitain et d'octroyer une subvention à l'Office de la mer d'un montant de 50 000€ TTC au titre de la convention ci annexée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

**Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 30 Août 2017**

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt pour la Métropole de participer à cette manifestation

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la participation financière de la Métropole d'un montant de 50 000 € TTC

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'Office de la mer.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la DGACRE et de la DGS pour moitié chacun.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Ports et Infrastructures portuaires

Patrick BORÉ

Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 30 Août 2017